

COMPTE-RENDU de la réunion du 28 août 2006.

1.- CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS BRISÉS OU DÉFECTUEUX LORS DES COMPÉTITIONS

Madame Boublil suggère qu'un contrôle des équipements brisés soit fait lors des compétitions. Elle propose que les arbitres identifient, sur les feuilles de poules et de matchs, les appareils ou équipements brisés durant les compétitions (à l'aide des numéros d'inventaire sur les appareils)

2.- P.N.C.E.

Nous réalisons des discordances entre les listes du PNCE et la réalité du classement des entraîneurs; on nous rapporte également une lenteur dans l'obtention des équivalences. Le dossier sera étudié.

3.- ENTRAÎNEUR PROVINCIAL

Suite à la démarche entamée, en novembre 2005, pour la création d'un poste d'entraîneur provincial et de coordonnateur élite, nous avons le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Ildemaro Sanchez. Nous tenons à remercier les candidats ayant postulé pour cet emploi. Monsieur Sanchez a été rencontré pour une entrevue lors de son séjour. Il a participé à quatre (4) camps d'entraînement d'été avec Gilbert Gélinas, Jean-Marie Banos, Jacques Cardyn et l'équipe des Jeux du Canada. Les commentaires des personnes qui l'ont côtoyé sont élogieux. Ses qualités professionnelles, son expérience, ses compétences en enseignement et sa personnalité en feront un excellent partenaire pour tous les entraîneurs du Québec.

La description des tâches a été révisée par un comité de travail composé de Hélène Boublil, Eugen Constantin, Pierre-Philippe Gouin, Dominique Teisseire, Gilbert Gélinas et Sylvie Clément. Cette description sera présentée aux entraîneurs dans un avenir rapproché.

4.- DOSSIER DES COUPES DU MONDE

Le groupe EIM (organisme sans but lucratif responsable des éditions passées des coupes du monde) a postulé pour l'organisation de l'édition 2007 des coupes du monde seniors.

5.- DIVERS

Circuit vétérans : la FCE songe à fixer la limite d'âge pour les vétérans à 40 ans. Nous attendons leur autorisation pour modifier les épreuves.

Classement des circuits : pour les cadets, juniors et séniors, les AAA et les vétérans, le classement est fait par la FCE et ces classements seront utilisés lors des compétitions.

Sanctions FCE : pour tous les événements qui contribueront à ces classements, la sanction doit être payée, via le site de la FCE, avant les événements. Un avis sera envoyé aux clubs ayant postulé pour l'organisation de ces épreuves.